

MISE EN PLACE DE LA FUSION EN HAUTE-GARONNE :

**NE PAS LAISSEZ FAIRE N'IMPORTE QUOI !!!
FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS DES AGENTS !!!**

La DLU de Haute-Garonne sera mise en place fin du 1er Semestre 2009.

LE FLOCH LOU BOUTIN, actuel TPG, prendra la tête de l'exécutif.

C'est donc tout naturellement qu'il a présidé l'audience du 12 Septembre.

Conformément aux instructions et au calendrier fixé par le Ministre, les Directions Locales des Impôts et du Trésor avaient convoqué, le 12 Septembre, l'ensemble des Organisations Syndicales, afin de présenter la préfiguration des Services des Impôts des Particuliers en Haute-Garonne. A l'issue de cet exercice de concertation formel, les Directions ont transmis à PARINI les projets de SIP du département, projets qui devraient être soumis à l'avis des CTP d'ici la fin de l'année.



Dans leur présentation, les Directions Locales privilégient l'implantation de SIP (reprendre les fiches) sur les sites des Impôts avec le calendrier de mise en place suivant :

✓ BALMA :	1er semestre 2009	✓ RANGUEIL	en 2010
✓ CITE ADMINISTRATIVE	en 2010	✓ ST GAUDENS	en 2010
✓ COLOMIERS	1er semestre 2009	✓ LE MIRAIL	en 2011
✓ MURET	en 2010		

L'ensemble de ces projets menés sans concertation avec les élu(e)s, les populations, les chefs de service et comptables du trésor concernés, sans étude préalable des besoins des usagers vise avant tout à une logique idéologique de démantèlement du Service Public Fiscal et de suppressions des emplois.

Dans la mise en place concrète des SIP, les Directions Locales sont, de leur propre aveu, confrontées à des difficultés objectives liées à la situation des emplois, au manque de crédits budgétaires et aux contraintes immobilières :

→ **LA SITUATION DES EMPLOIS**

FUSION DES MISSIONS = TAYLORISME et MOINS D'EMPLOIS

Contrairement aux dires du Ministre, la fusion des missions d'assiette et de recouvrement n'entraînera pas un allégement des charges de travail susceptible de justifier de nouvelles suppressions d'emploi.

C'est une conjugaison des tâches avec, au contraire, une addition des périodes de pointe de l'assiette, du recouvrement ou des missions foncières. En clair, il s'agit de généraliser la polyvalence et d'industrialiser le traitement des tâches en intensifiant le travail.

Afin de mettre en place leur nouvelle organisation du travail (accueil physique, téléphonique, back office...), les Directions, bien qu'elles soient peu dissertes sur le sujet, comptent sur la fusion des missions supports, pour compenser dans les SIP, une partie des suppressions d'emplois.

LA BRADERIE DES MISSIONS DE CONTROLE

- ✓ **L**e flou habillant l'avenir du contrôle fiscal, l'organisation pratique des cellules CSP (Contrôle sur Pièces), la place des ICE (Inspection de Contrôle et d'Expertise) l'avenir des FI (Fiscalité Immobilière), la suppression de la cellule DFE (Dossiers à Forts enjeux), laisse présager le pire sur les moyens attribués pour la réalisation des missions.

Pour les cellules CSP, l'orientation semble plutôt obscure. Les regroupements évoqués restent nébuleux et ne comportent aucune donnée précise sur les effectifs rattachés. Y aura t'il regroupement en pôle ou maintien dans les SIP ? Rien n'est très clair.

Ces inquiétudes, sont par ailleurs, renforcées par la politique fiscale scandaleuse initiée par le gouvernement en faveur des plus riches et aboutissant à l'exonération des revenus patrimoniaux, à l'explosion des niches fiscales, à envisager la suppression de l'ISF, à réfléchir au projet de retenue à la source et aux cadeaux fiscaux en tout genre pour les ménages les plus aisés...

Dans ce contexte, on comprend mieux que le contrôle fiscal ne soit plus une priorité!!!

La CGT réclame la tenue d'un CTPD, spécial sur le contrôle fiscal conformément à la promesse faite par l'ancien DSF, M PEICLIER.
Elle se prononce pour le maintien de la cellule DFE

HAUTE-GARONNE : 140 POSTES MANQUANTS A LA DGI / PLUSIEURS TRESORERIES EN SURSIS / DES SERVICES DE TG EN VOIE DE DISPARITION

Dans le rapport d'activité pour 2007, le déséquilibre des emplois pour la DSF de Haute-Garonne laissait apparaître un solde négatif de 25 postes par rapport à 2006 (soit 93 départs à la retraite ou mutation vers l'extérieur contre 68 arrivées). Abstraction faite des charges supplémentaires engendrées par l'évolution démographique (+20 000 habitants par an pour l'agglomération TOLOUSAINE) et du tissu économique du département.

Le contentieux accumulé, depuis plusieurs années, en matière d'emplois sur la DSF se chiffre entre 120 et 140 postes.

La création des SIP vise à dissimuler l'impact des suppressions d'emplois en concentrant les services dans des conditions analogues à celle des SIE. Aucun bilan relatif au fonctionnement des SIE, à la qualité du service rendu à l'usager et à leur mise en place, ne vient justifier de tels choix, bien au contraire !!!



Le bilan du SIE est à réaliser. Il est urgent de le faire de façon contradictoire avec le personnel avant de généraliser dans les SIP ce qui a généré tant de dégâts dans la réalisation des tâches de gestion et d'assiette, de conditions de travail, de travaux réalisés à la tâche sans secteur déterminé, de déperdition des connaissances fiscales, de séparation avec les services de contrôle.

La mise en place des SIP **se confond avec l'objectif de fermeture de 750 perceptions, de moins de trois agents et d'écrémage de celle de moins de 5 agents, annoncé par le Ministre !!!**

En Haute-Garonne, près d'une dizaine de trésoreries sont dans ce cas de figure. Sur le plan national en 2008, en anticipation de la fusion, sur 970 emplois supprimés au Trésor, 890 concernent la partie Recouvrement.

Les services de Paye et de Pensions des TG de région sont voués à disparaître au profit de pôles nationaux (2 000 agents sont concernés à Toulouse dont 60 à Toulouse).

→ **LE MANQUE DE CREDITS BUDGETAIRES ET LES CONTRAINTES IMMOBILIERES**

Lors de la réunion du 12 septembre, il nous a été fait mention du manque de crédits budgétaires à disposition des Directions Locales pour mener la réforme des SIP notamment sur le plan des infrastructures immobilières.

Les Hôtels des Impôts du Mirail et de St Gaudens ne seront pas relogés, « Cela coûte trop cher ! »

Les Directions nous ont assuré que l'ensemble des opérations immobilières serait mené en conformité avec les critères fixés par la MRU (Mission Relations Usagers) notamment en ce qui concerne les conditions de travail des agent(e)s (superficie requise 8 à 10 m²/agent).

Cette « récession budgétaire » devrait ajourner l'installation des services de la TG, rue des Lois, à l'exception des services en charge des missions support.

DE BEAUX GACHIS FINANCIERS

L'empilement des réformes successives a occasionné de nombreux travaux immobiliers coûtant beaucoup d'argent. L'installation matérielle des SIP nécessite des investissements financiers importants.

Malgré ce « prétendu manque de liquidités », des travaux sur le site de COLOMIERS sont en cours de réalisation pour un montant de 330 000 €. Ces travaux n'intègrent pas la configuration future des services et de leurs effectifs découlant de la mise en place des SIP. (Réforme CDI/CDIF)

A MURET, lors de la mise en place des SIE en 2005, la facture s'était montée à 600 000 € et là aussi de nouveaux travaux seront nécessaires pour accueillir le SIP avec des problématiques identiques à celles de COLOMIERS.

Beaux exemples de gâchis financier et d'illisibilité des projets en cours!!!

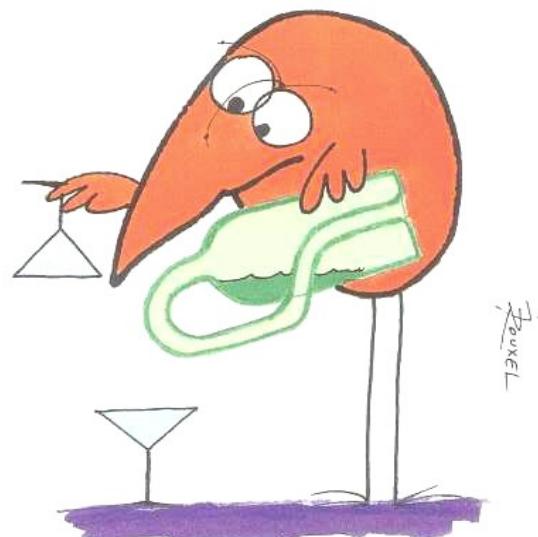
DES LOCAUX A L'ASPHYXIE!

La superficie et l'agencement des infrastructures immobilières des Hôtels des Impôts et des Finances génèrent des contraintes supplémentaires pour l'installation des nouveaux services et l'accueil des usagers.

Dans les derniers documents remis, les Directions Locales indiquent qu'à l'occasion de la **création du SIP de ST GAUDENS, les locaux seront entièrement réhabilités.**

A ce sujet, de fortes interrogations subsistent sur la faisabilité du projet.

Les devises Shadok



*S'IL N'Y A PAS DE SOLUTION
C'EST QU'IL N'Y A PAS DE PROBLÈME.*

En effet, l'HDI de ST GAUDENS se distingue par l'espace confiné et vétuste dans lequel sont maintenus les agent(e)s.

Avec les réformes successives et les modifications des structures, l'espace de travail disponible a été considérablement réduit, provoquant même le déménagement des dossiers vivants du CDI dans des box situés à 15 km afin de libérer de la superficie supplémentaire.

On est en droit de s'interroger sur les conditions d'installation des collègues de la Trésorerie de Saint-Gaudens, de même sur les sites de MURET, COLOMIERS et du MIRAIL.

L'expérience de la Trésorerie de Toulouse Cité ne doit pas se renouveler !

A la Cité Administrative, le déménagement des dossiers des contribuables vers des archives dynamiques au sous-sol est dicté par le projet de regroupement en pôle des cellules CSP des trois CDI. Le DSF a précisé que ses cellules resteraient, hiérarchiquement, rattachées au CDI concerné.

Lors de l'audience du 12 Septembre, les Directions n'ont communiqué aucune information sur ces restructurations. Le DLU a par ailleurs indiqué qu'il n'était pas au courant de ses réorganisations.

La CGT réitère ses exigences de construction d'un nouvel Hôtel des FINANCES à ST-GAUDENS et de réinstallation de la Trésorerie de Toulouse Cité.

→ **ORGANISATION, IMPLANTATION
TERRITORIALE DES SERVICES ET CHAMP DE
COMPETENCE GEOGRAPHIQUE**

NON A L'ECLATEMENT DES TRESORERIES!!!

La taille actuelle des Trésoreries soumises elles aussi aux dégraissages annuels ne permet pas d'envisager leur dilution au sein de plusieurs SIP (c'est le cas notamment à RANGUEIL, au MIRAIL, à BALMA et à la CITE).

En effet, ces unités de travail composées au maximum d'une vingtaine de collègues ont une organisation bien spécifique pour traiter le recouvrement en back office et front-office, gérer les appels téléphoniques autour des « marguerites » (plateaux téléphoniques), tenir la caisse et la comptabilité.

Leur éclatement rendrait inopérant leur organisation et donc l'exercice de leurs missions posant de sérieuses contraintes aux personnels dans la gestion de leur temps de travail et de leurs congés.

A effectifs même constants, ventilés dans les différents SIP, l'ensemble des missions ne pourraient plus être assurées correctement.

Le TPG entend préserver « l'organisation actuelle du recouvrement » qui a prouvé, selon lui, « son efficacité en Haute Garonne »,

Sur ce point particulier, le TPG a pris en compte les remarques de la CGT et semble favorable au maintien, en l'état, des Trésoreries concernées par les SIP.

POUR UNE TRESORERIE ET PLUSIEURS SIP (anciens CDI)

Pour ne pas procéder à l'éclatement des Trésoreries le TPG n'exclut pas l'hypothèse de structurer l'organisation des services d'assiette et de recouvrement en plusieurs SIP constitués autour d'une seule Trésorerie.



Cette hypothèse est envisageable dès lors que la Trésorerie continue à assurer les missions de recouvrement et que les SIP exercent des missions d'assiette.

Par ailleurs, les SIP devront être des services à taille humaine et rester dans des configurations matérielles identiques à celles d'aujourd'hui.

Il s'agit de maintenir le haut niveau de technicité des agents et non de le gaspiller dans un regroupement infernal !

POUVOIR D'ACHAT, FONCTIONNAIRES, SANS-ABRI

POUR DES ACCUEILS CONJOINTS : A CHACUN SON MÉTIER!

Les accueils communs sont symptomatiques des difficultés que génèrent les pénuries d'emplois.

Les Directions locales ont indiqué que les agents des impôts et du trésor garderaient, pour l'instant, leurs prérogatives respectives en matière d'assiette et de recouvrement sauf pour l'exercice de l'accueil commun qu'elles comptent toujours spécialiser.

Sans étude préalable des besoins des usagers, sans bilan des accueils conjoints, les Directions veulent coûte que coûte instaurer des accueils communs qui n'ont ni la faveur des agents, ni la faveur des usagers.

Sur le plan pratique, il sera demandé aux agents des accueils de renseigner, en dépit du manque de formation, indistinctement sur des questions d'assiette ou de recouvrement même s'ils ne possèdent pas la compétence requise.

Dans le cas où ils seront dans l'incapacité de renseigner le contribuable ou le redevable (même si le collègue de l'autre administration possède la compétence), les agents rempliront des « fiches de visite ».

Cela occasionnera des charges supplémentaires à traiter en back office, et pourra contraindre le contribuable à se déplacer de nouveau en cas d'insatisfaction à sa demande.

Le maintien des accueils conjoints avec le maintien de files séparées (assiette/recouvrement) constitue la meilleure garantie d'un service de qualité dans les missions d'accueils.

En dépit de la méthode Coué dont usent les Directions pour se persuader que les accueils communs fonctionnent très bien, notamment à la Cité Administrative et à Balma (**sans apporter d'éléments tangibles**), l'expérience et le témoignage des agents concernés attestent bien de la spécificité et la technicité de chacun des métiers.

Les agent(e)s exerçant leurs missions au sein des Hôtels des Finances jugent plus pertinents le maintien d'accueils conjoints.

C'est ce dont ont témoigné les agents des impôts et du Trésor de RANGUEIL au TPG lors de sa visite récente à l'HDF.

Suite à la mobilisation des personnels et à la demande exprimée par la CGT, les chefs de service ont réuni les personnels pour les informer que l'accueil commu prévu au 1er Octobre était différé de quelque mois.

Cela renforce l'exigence de la CGT d'obtenir un CTP spécial portant notamment sur le maintien des accueils conjoints.

Le TPG a commandité un audit spécifique afin d'établir un bilan des accueils communs .



Constatant les nombreux dysfonctionnements liés à la mise en place des accueils communs (ouverture méridienne des services sans emplois supplémentaires, l'implantation des marguerites au trésor, la polyvalence et la spécialisation de l'accueil,...), la CGT avait déjà exigé en 2007 une réunion de travail avec les agents concernés et les syndicats. Jusqu'à présent, les Directions étaient restées muettes, estimant que l'organisation des accueils incombait aux chefs de service. Face à l'insistance de la CGT lors de la réunion du 12 Septembre, elles ont pris l'engagement de répondre favorablement, sans pour autant fixer de date.

La volonté ubuesque de mettre en place des accueils communs à marche forcée procède de la même logique qui sacrifie la qualité du service rendu aux usagers sur l'autel des indicateurs et des objectifs gouvernementaux de démantèlement des services publics.

La politique de concentration des services conduira à rendre, physiquement, les services moins accessibles à l'usager, notamment en matière de paiement de droits et de renseignements et aboutira à un renforcement des accueils téléphoniques et des télé-procédures qui deviendront selon les propres termes du TPG : « des éléments structurants de l'organisation des accueils... ».

L'exemple des plate-formes téléphoniques, pas seulement dans notre administration, montre qu'il s'agit là d'offrir un service au rabais et à moindre coût aux usagers.

Quant à la multiplication des télé-procédures, tout le monde n'a pas les moyens de se payer INTERNET et les cybercafés sont plutôt rares en zone rurale!

IMPLANTATION TERRITORIALE DES STRUCTURES : POUR UN SERVICE PUBLIC FISCAL DE PROXIMITE

La CGT a toujours indiqué être favorable à un rapprochement physique des structures pour améliorer la qualité du service à l'usager. Ainsi, nous ne sommes pas opposés aux Hôtels des Finances dès lors que les missions et les conditions de travail ne sont pas affectées.

Nous sommes même pour une extension de ces rapprochements physiques en prenant, comme base, le maillage territorial des Trésoreries afin de décider de nouvelles implantations en fonction de la situation géographique, administrative du département, et intégrer l'explosion démographique de la Haute-Garonne, les réalités économiques, les infrastructures existantes en matière de transport collectif et la mobilité des populations.

Cela suppose une autre politique de l'emploi et une autre conception des politiques publiques axées sur la proximité, le progrès social et le développement économique.

Par ailleurs, la mise en place des SIP ne peut se décider sans qu'un véritable état des lieux exhaustif des services du département et un travail de prospection ne soient accomplis sur l'ensemble des aspects ayant trait à l'organisation, l'implantation territoriale des services, le découpage géographique des communes et les besoins en emploi.

- **Cela implique de la part des Directions, l'instauration d'un véritable dialogue collégial associant les agent(e)s, les élu(e)s, les populations et les organisations syndicales.**
- **La CGT prendra toutes ses responsabilités pour faire aboutir cette concertation. La CGT est prête à assumer ce débat en promouvant un service public fiscal de proximité. A ce titre, nous nous engageons à mener un débat public efficace avec les élu(e)s et les populations.**



C'est dans cet esprit et afin de renforcer le service public fiscal que d'ores et déjà, nous proposons l'idée de création de Maisons des Finances à LUCHON, à REVEL, et dans les zones péri-urbaines comme à BLAGNAC en prévision de son expansion démographique et de sa situation géographique.

LE TPG SE DIT FAVORABLE AU SERVICE PUBLIC FISCAL DE PROXIMITE. Il pense que « l'on peut améliorer les relations entre les Trésoreries rurales et les Centres des Impôts, IL DOIT EN TIRER LES CONSEQUENCES ET ENVISAGER LA POSSIBILITE DE CREER DE NOUVEAUX SERVICES FISCAUX EN PRENANT APPUI SUR LE MAILLAGE EXISTANT DES TRESORERIES!!! TEL QUE LE PREVOIT LA CIRCULAIRE SUR LES SIP.

PERIMETRES GEOGRAPHIQUES : UN DECOUPAGE PRECAIRE ET AVEUGLE

En perspective de la fusion et de la mise en place des SIP, les Directions Locales ont procédé à un redécoupage des périmètres géographiques des Trésoreries et des CDI, Ces périmètres sont susceptibles d'évolution notamment en raison de la constitution de la Communauté Urbaine de Toulouse.

Nous ne pouvons que dénoncer ce découpage aveugle effectué sans concertation et qui n'est pas neutre sur l'organisation propre des SIE.

Ces découpages éloignent des communes du canton des Trésoreries de proximité, ils ne tiennent pas compte des distances, des modes de transport, des structures intercommunales...

Les élus de plusieurs cantons se sont manifesté auprès du TPG dès cet été !

La détermination des périmètres nécessite, là aussi, la consultation effective des élu(e)s et un débat, en priorité, avec les représentants de l'agglomération TOULOUSAINE pour déterminer les choix les plus appropriés correspondant le mieux aux notions de proximité, de mixité sociale et de mobilité des populations.

Cet exercice ne peut se réduire à une simple formalité administrative réglée en interne.

SIP AU MIRAIL : UNE ILLUSTRATION FLAGRANTE DE CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE EN MATIERE DE MIXITE FISCALE

Le déménagement envisagé de 7 communes du CDI OUEST affaiblirait le tissu fiscal et conduirait à la création d'un ghetto fiscal. L'ETAT a un rôle actif à jouer dans la promotion de la mixité fiscale. Le TPG s'est dit prêt à revoir la copie.

Profitant de l'audience du 12 septembre, la CGT a réaffirmé la revendication portée dans la plate-forme locale consistant à octroyer aux agents du Mirail une NBI spécifique analogue à celle perçue par les agent(e)s de MANTES LA JOLIE en raison de l'implantation de leurs service dans une zone sensible urbaine.

Le montant de cette allocation de sujexion particulière, dites allocation complémentaire de Fonction se calcule ainsi : ACF X 33 POINTS SOIT 38,19 x 33 = 1260 € pour l'année.

Elle est versée en deux fois soit 60% en Septembre et 40% en Janvier. Ses sommes sont imposables.

Le calcul est valable pour un agent travaillant à temps complet et s'effectue au prorata pour les congés maladie, les congés parentaux et les temps partiels.



REFORME CDI/CDIF : POUR L'INSTANT AUX OUBLIETTES!!!

Avant les vacances estivales, B PARINI avait précisé que la réforme CDI-CDIF n'était plus un préalable à la mise en place des SIP tout en indiquant que les projets déjà entamés devaient être menés à leur terme.

Les mouvements du joli mois de Mai et Juin et la lutte exemplaire menée cet été dans les Bouches du Rhône auront constraint la Direction Générale à stopper les projets engagés sur certains Départements.

Les CDIF (Centres des Impôts Fonciers) sont, pour l'instant, maintenus. Il est prévu de les adosser aux futurs SIP. Les projets en cours sont ajournés.

Ceci constitue un acquis des luttes menées au printemps!!!

La CGT se prononce pour le maintien des secteurs fonciers en intégralité et donc de la structure CDIF existante.

Le PRC « Pôle de Recouvrement Complexé » : un champ de compétences toujours inconnu!

Les Directions n'ont présenté aucun projet concernant le futur PRC dont on ignore toujours le champ de compétences par rapport à celui des Trésoreries et des CDI.

Le TPG a indiqué que des études de simulation avaient été effectuées en fonction de critères : montant et non réponse aux relances mais cette étude n'a pas été communiquée.

Ce nouveau service qui devrait tenir une comptabilité recevra-t-il du public ?

A partir de quels actes contentieux sera-t-il compétent ? Quel devenir du recouvrement contentieux dans les Trésoreries dessaisies de la quasi-totalité du recouvrement courant assuré par les centres d'encaissement ?

En propos liminaire à l'audience du 12 septembre, la CGT a tenu à rappeler que la trêve estivale n'aura résorbé en rien les différents contentieux accumulés, s'agissant de l'emploi, des carrières, des missions, des salaires, des garanties statutaires et collectives.

Le gouvernement et les Directions Nationales et Locales doivent ouvrir sans tarder des négociations salariales afin de satisfaire les revendications portées par les agent(e)s à l'occasion des mouvements de Mai-Juin :

- **retrait du projet de loi sur la mobilité instaurant les licenciements dans la Fonction Publique**
- **satisfaction des revendications de la plate-forme locale (Indemnité de Résidence, NBI, logements sociaux, restauration, maintien des Trésoreries de proximité...)**
- **la revalorisation immédiate de la valeur du point d'au moins 6 %**
- **le salaire minimum Fonction Publique à 1 500 € avec le doublement du salaire entre le début et la fin de la carrière**
- **Un plan de reconnaissance des qualifications avec le reclassement des C en B et des B en A.**
- **l'intégration des primes dans le traitement ainsi que le refus de toute individualisation des rémunérations et des carrières**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois et un plan pluriannuel de créations d'emplois avec la création immédiate de 140 postes pour compenser les pertes d'emplois subies sur la DGI en Haute-Garonne.**
- **La CGT réclame la tenue d'un CTPD et CTPL extraordinaire ayant à l'ordre du jour l'organisation de l'accueil dans les Hôtels des Finances, le bilan des SIE, le traitement du contentieux en SIE et la réorganisation des services.**

La CGT prend l'engagement de rencontrer les personnels et les élus des cantons concernés afin d'élaborer l'ensemble des contre-propositions aux réformes actuelles.